

---

**Service de Presse**

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

[@Rennes\\_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)Mercredi 12 mai 2021

---

## Dialogue social

# Temps de travail et service public

---

La loi oblige les collectivités à supprimer les jours de congé octroyés au-delà de 25 jours (les 5 semaines de congés payés dont bénéficient tous les salariés) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Aujourd'hui, la Ville de Rennes, Rennes Métropole et le CCAS octroient chaque année 28,5 jours de congés à leurs agents, et sont donc tenus d'en supprimer 3,5 pour se mettre en conformité avec la loi.

Cette évolution constitue une opportunité pour améliorer l'équité de traitement entre les agents et mieux adapter les organisations du temps de travail aux besoins des usagers des services publics.

De nombreuses réunions de travail se sont tenues ces derniers mois avec l'ensemble des directions et les organisations syndicales pour identifier les points sur lesquels des progrès étaient attendus :

- l'égalité de traitement des agents travaillant le samedi et/ou le dimanche, avec notamment une compensation financière identique pour l'ensemble des agents travaillant le dimanche,
- la reconnaissance de la pénibilité de certains métiers *via* un temps de travail moindre (700 agents concernés par ces mesures),
- ainsi que l'intégration des temps d'habillage et de déshabillage dans le temps de travail de tous les agents concernés par le port d'équipements et de tenues spécifiques.

À contrainte identique, les agents seront donc désormais traités de manière identique. Sur la base de ces nouvelles règles communes, des chantiers plus spécifiques à telle ou telle direction seront ensuite ouverts dans un second temps : adaptation des cycles de travail en fonction des besoins des services, réflexion sur les temps de déplacement, souplesse accrue dans la gestion du temps de travail...

Par ailleurs, les 3,5 jours supplémentaires de travail seront utilisés de façon équilibrée au bénéfice des agents, de l'organisation du service et des usagers des services publics. Chaque agent pourra bénéficier d'un temps en faveur de son développement personnel et professionnel, chaque direction disposera de temps collectifs complémentaires et les usagers bénéficieront d'un renforcement du service public.

En allant au-delà de la simple obligation légale de respect du temps de travail, l'ambition de Rennes (Ville, Métropole et CCAS) est donc d'améliorer le service rendu aux usagers tout en faisant progresser l'équité de traitement entre les agents et la qualité des conditions de travail.

Certaines organisations syndicales ont déposé un préavis de grève à compter du 13 mai en réaction à ces orientations. Des perturbations pourraient avoir lieu dans certains services dans les jours à venir.